

Ministre des
Aînés



Minister of
Seniors

Ottawa Canada K1A 0J9

Le 17 octobre 2022

M. Robert J. Morrissey, député

Président du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Morrissey,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre au nom de gouvernement du Canada aux recommandations que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (le Comité) a émises dans son rapport intitulé « *Les répercussions de la COVID-19 sur le bien-être des aînés* », présenté à la Chambre des communes le 13 juin 2022.

Le gouvernement accueille favorablement l'occasion qui lui est donnée de répondre aux recommandations formulées par le Comité permanent. Le gouvernement tient aussi à remercier le Comité permanent pour cette étude, ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité.

Le gouvernement prend note des recommandations du Comité et note que plusieurs d'entre elles renforcent et complètent les mesures déjà en place, qui contribuent au vieillissement en santé de la population canadienne. Il s'agit notamment d'investissements importants réalisés avant la pandémie ou en réponse à celle-ci pour soutenir des solutions pour les personnes âgées gérées par les communautés.

Nous accueillons le rapport du Comité à la fois comme une assurance que nous nous concentrons sur les bonnes initiatives et comme une ressource pour éclairer les décisions du gouvernement en matière de politiques, de programmes et de prestation de services visant à assurer la sécurité financière, la santé et le bien-être des aînés. Le Canada, en tant que fervent partisan de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030), collabore avec des partenaires de tous les niveaux de gouvernement et de la société civile pour faire connaître la Décennie, qui vise à améliorer la vie des personnes âgées, de leurs familles et des communautés dans lesquelles elles vivent.

Le gouvernement est heureux de fournir une réponse aux recommandations du Comité en se concentrant sur trois thèmes, qui témoignent de son leadership en matière de soutien au vieillissement en santé des Canadiens : 1) favoriser l'inclusion sociale et la sécurité des aînés; 2) améliorer les soins et les services de soutien; 3) soutenir la sécurité du revenu des aînés.

Canada

1. Favoriser l'inclusion sociale et la sécurité des aînés (recommandations 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 16)

Un certain nombre de témoins ont expliqué comment la santé et le bien-être mental des Canadiens âgés ont été compromis pendant la pandémie de COVID-19. Les recommandations du Comité relatives à favoriser l'inclusion sociale et la sécurité des aînés comprennent : (1) sensibiliser la population à l'âgisme et (12) à la maltraitance des aînés, (11) fournir un financement de la lutte contre la maltraitance des aînés, (13) mettre en œuvre une ligne nationale sans frais pour permettre de rapporter la maltraitance et de diriger les personnes âgées vers les ressources appropriées, (7) favoriser les relations sociales des aînés, (8) développer l'internet à large bande partout au pays, (9) améliorer l'accès au service internet, (10) soutenir le développement de la littératie numérique chez les aînés, et (16) faciliter le recours au programme Nouveaux horizons pour les aînés pour des projets à moyen terme.

Sensibiliser la population à l'âgisme (Recommandation 1)

Le gouvernement est déterminé à favoriser une culture d'inclusion, à promouvoir une image positive des personnes âgées et à œuvrer à l'élimination de l'âgisme et des stéréotypes liés à l'âge dans tous les aspects de la société. En tant que fervent partisan de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé, le Canada s'est engagé à changer la façon dont nous pensons, ressentons et agissons à l'égard de l'âge et du vieillissement.

À cette fin, le gouvernement appuie les efforts des organisations d'aide aux aînés pour sensibiliser la population à l'âgisme en finançant des projets dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. L'objectif du programme est d'accroître l'inclusion sociale des aînés, ce qui contribue à sensibiliser la population à l'âgisme et à le combattre.

En outre, le Conseil national des aînés, qui rend compte à la ministre des Aînés et au ministre de la Santé, s'efforce d'identifier des mesures pour lutter contre l'âgisme en modifiant le discours public. Le Conseil donne des avis aux ministres sur les questions liées à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des aînés.

De plus, le Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des Aînés, a fait une priorité de l'âgisme et de ses répercussions sociales et économique. Le Forum a publié un rapport intitulé Examen des répercussions sociales et économiques de l'âgisme, ainsi qu'une étude de cas complémentaire sur l'âgisme pendant la pandémie de COVID-19. En août 2022, le Forum a lancé une consultation nationale sur l'âgisme. Par le biais cette consultation, le gouvernement sensibilise les gens à l'âgisme. Un courriel faisant la promotion de la consultation, incluant le questionnaire en ligne, a été envoyé à près de 5 000 organismes communautaires soutenant les aînés à travers le Canada (à l'exclusion du Québec). Les organismes communautaires seront

invités à organiser leurs propres groupes de discussion et à partager leurs réflexions et leurs expériences sur l'âgisme. De plus, le Forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aînés organisera huit tables rondes à travers le pays pour en apprendre davantage sur les répercussions de l'âgisme sur la population canadienne des aînés et des personnes âgées. Ces tables rondes réuniront près de 200 experts canadiens, aînés, membres de la famille, soignants et autres personnes intéressées par la question de l'âgisme.

Favoriser les relations sociales et faciliter le recours au programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour des projets à moyen terme (Recommandations 7 et 16)

Pour favoriser les relations sociales, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés crée des occasions pour permettre aux adultes âgés d'avoir plus d'interactions et de soutien, et d'être des membres actifs de leur communauté. Il finance diverses organisations, telles que des organisations à but non lucratif, des organisations autochtones, des coalitions et des réseaux, des instituts de recherche, des établissements d'enseignement, des établissements de santé publique et de services sociaux, des municipalités, des gouvernements provinciaux ou territoriaux. L'ensemble de l'enveloppe de financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés vise à favoriser l'inclusion sociale des aînés. Tous les projets financés doivent contribuer à cet objectif. Par exemple, les projets peuvent promouvoir le mentorat intergénérationnel ainsi que la participation. Dans le dernier appel de propositions, qui a été lancé à l'automne 2021, 3 003 projets ont été financés. Depuis sa création, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés a financé plus de 33 500 projets dans des centaines de communautés du pays, pour un investissement total de plus de 720 millions de dollars. Un demi-million d'aînés profitent du programme chaque année.

À l'heure actuelle, le programme dispose d'une enveloppe de 70 millions de dollars par an et le budget de 2022 propose un financement de 20 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour un programme élargi Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'appuyer plus de projets qui améliorent la qualité de vie des aînés et les aident à continuer de participer pleinement à leur communauté. Des options sont à l'étude pour donner suite à la recommandation du Comité de faciliter le recours au programme Nouveau Horizons pour les aînés pour des projets à moyen terme.

En plus de donner aux projets existants la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins liés à la pandémie des aînés qu'ils desservent, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés a travaillé avec United Way Centraide Canada et ses partenaires régionaux et locaux à la distribution de 9 millions de dollars à l'échelle du pays en financement aux organismes communautaires qui travaillent avec les aînés canadiens. De plus, le volet communautaire a fourni 20 millions de dollars supplémentaires aux organisations communautaires pour les aider à mener leurs

activités visant à répondre aux besoins des aînées pendant la difficile période de la pandémie.

Pour aider les communautés autochtones durant la pandémie, le gouvernement a alloué plus de 2 milliards de dollars au Fonds de soutien aux communautés autochtones. Le Fonds a aidé les communautés et les organisations autochtones à répondre à leurs besoins à court terme en lien avec la COVID-19, notamment la lutte contre l'isolement social.

Le gouvernement appuie le modèle de communautés amies des aînés et en fait la promotion au Canada et à l'étranger. Les mesures prises par le gouvernement à l'égard des collectivités amies des aînés recourent les divers thèmes abordés dans le rapport, notamment la promotion des liens sociaux et des façons de soutenir la santé et le bien-être des aînés. Le gouvernement finance un projet de l'Organisation mondiale de la santé, « Lignes directrices pour créer et soutenir des programmes nationaux amis des aînés », qui vise à recenser les pratiques les plus efficaces et à préparer des conseils pratiques pour aider les communautés à choisir les interventions qui ont le plus de probabilités d'améliorer les capacités des personnes âgées.

Développer l'internet à large bande, améliorer l'accès internet et favoriser la littératie numérique (Recommandations 8, 9 et 10)

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance pour les aînés d'avoir un accès internet fiable pour garder contact avec leur famille et leurs amis, de même que pour obtenir des services importants.

Le gouvernement continue de donner la priorité aux investissements dans le développement de l'internet à large bande. En 2019, le gouvernement a publié La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a lancé le Fonds pour la large bande universelle en 2020 afin d'étendre la connectivité dans les communautés rurales et éloignées en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires. Le Fonds pour la large bande universelle, qui fournira 2,75 milliards de dollars pour soutenir des projets d'internet haute vitesse dans tout le pays, s'appuie sur des initiatives existantes qui continuent d'être déployées. Par exemple, le programme Brancher pour innover, doté d'un budget de 585 millions de dollars, permet d'améliorer l'accès à internet dans plus de 975 communautés. De plus, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a annoncé plusieurs projets dans le cadre de son Fonds pour la large bande, doté de 750 millions de dollars.

De plus, le gouvernement s'engage à continuer d'aider les aînés à faible revenu à obtenir le service internet dont ils ont besoin. Dans le cadre de la stratégie canadienne pour la connectivité, le gouvernement s'engage à ce que toute la population, y compris les aînés, ait accès à internet haute vitesse d'ici 2030. De plus, par l'initiative Familles

branchées, le gouvernement du Canada aide les personnes qui en ont le plus besoin à recevoir un service internet résidentiel abordable. Les critères d'admissibilité du programme ont récemment été élargis, de sorte qu'ils ne se limitent plus aux familles à faible revenu et incluent les aînés à faible revenu. Les aînés qui sont admissibles au Supplément de revenu garanti maximal sont donc maintenant admissibles à recevoir un service internet résidentiel abordable. Étant donné que le prix moyen d'une connexion internet haute vitesse est de 78 \$ dollars par mois, les aînés à faible revenu admissibles peuvent profiter d'une réduction de 58 \$ à 68 \$ dollars par mois, grâce à l'initiative Familles branchées.

De plus, le gouvernement s'engage à développer la littératie numérique, surtout chez les groupes sous-représentés au Canada, qui incluent les aînés. Le Programme d'échange en matière de littératie numérique du gouvernement finance des organisations à but non lucratif afin de soutenir des initiatives de formation numérique destinée aux personnes qui ont besoin d'améliorer leurs compétences et leur confiance pour utiliser un ordinateur et internet. Depuis le lancement du programme en 2017, et grâce à un investissement de 29,5 millions de dollars sur 5 ans, le gouvernement a fourni une formation numérique aux aînés du Canada afin de leur permettre d'acquérir les compétences de base dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'économie et à la société numériques. Cet investissement a été particulièrement important durant les confinements de la pandémie de COVID-19. Le 27 juillet 2022, le gouvernement a lancé la deuxième phase du Programme d'échange en matière de littératie numérique et a annoncé un investissement fédéral de 17,6 millions de dollars afin de fournir une formation en littératie numérique à 100 000 nouveaux participants.

En réponse aux défis que la pandémie de COVID-19 a entraînés dans l'industrie de l'édition accessible ainsi que l'importance des documents imprimés pour diminuer l'isolement des personnes ayant une déficience de lecture des imprimés, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement additionnel de 1 million de dollars en 2021-2022 pour soutenir le travail du Centre d'accès équitable aux bibliothèques et du Réseau national de services équitables de bibliothèque. De plus, le budget de 2022 prévoit un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans pour le soutien du Centre d'accès équitable aux bibliothèques et au Réseau national de services équitables de bibliothèque, en particulier la production et la distribution de documents en format accessible et le développement de la littératie numérique chez les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés; la recherche visant à mieux comprendre les lacunes dans l'offre de documents en format accessible; et le lancement d'un nouveau programme d'accès équitable à la lecture en vue de dynamiser la production de documents en format accessible grâce à des partenariats innovateurs.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés appuie également le développement de la littératie numérique chez les aînés. L'appel de propositions pour des projets communautaire en 2021-2022 a donné la priorité aux projets qui favorisaient la littératie

numérique des aînés, suivant la priorité nationale d'assurer un vieillissement en santé, laquelle a été concrétisée par l'intermédiaire de 83 % des projets financés. Plus de 9 millions de dollars ont été alloués à des projets appuyant la littératie numérique. Par exemple, les subventions communautaires de Nouveaux Horizons pour les aînés ont permis à des aînés d'avoir accès à la technologie et de garder contact grâce aux outils numériques.

Sensibilisation à la maltraitance des aînés, financement, et ligne nationale sans frais pour les aînés (Recommandations 11, 12 et 13)

Le gouvernement du Canada reconnaît que la maltraitance des aînés est un problème grave qui touche les personnes âgées du Canada. C'est pourquoi le gouvernement collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'entremise du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables des aînés afin d'informer les programmes et politiques fédéraux-provinciaux-territoriaux visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés au cours des trois prochaines années.

Le gouvernement s'est engagé à renforcer l'approche du Canada à l'égard de la maltraitance des personnes âgées en mettant la dernière main à la définition nationale des mauvais traitements envers les aînés, en investissant des fonds pour améliorer la collecte de données et en établissant dans le *Code criminel* de nouvelles infractions et sanctions liées à la maltraitance des aînés.

Justice Canada collabore avec Statistique Canada et d'autres ministères clés sur une étude exploratoire visant à déterminer des solutions possibles au manque de données nationales sur la maltraitance des aînés. De plus, Justice Canada collabore avec le service de police d'Edmonton sur une étude de cas de leur équipe spécialisée dans la maltraitance des aînés afin d'en analyser l'ampleur, la nature et l'issue des cas de maltraitance portés à leur attention. Toute réforme future du droit pénal visant à lutter contre la maltraitance des aînés s'appuierait sur le cadre déjà solide du droit pénal canadien, qui comprend des infractions au *Code criminel* d'application générale touchant toutes formes de violence et de maltraitance, de fraude et de défaut de fournir les choses nécessaires à l'existence d'une personne à charge incapable de se soustraire à cette charge dû à son âge ou à toute autre cause. Il contient également des dispositions spécifiques pour traiter de la maltraitance des aînés dans le contexte de la détermination de la peine. Par exemple, les tribunaux chargés de la détermination de la peine doivent considérer comme des facteurs aggravants les preuves selon lesquelles : un acte de fraude a eu des répercussions importantes sur la victime compte tenu de son âge (article 380.1) ; le délinquant a abusé d'une situation de confiance ou d'autorité (alinéa 718.2a)(iii) ; et l'infraction a eu des répercussions importantes sur la victime compte tenu de son âge et d'autres circonstances personnelles, notamment sa santé et sa situation financière (alinéa 718.2a)(iii.1). L'article 781.04 exige en outre que les tribunaux chargés de la détermination de la peine accordent une attention particulière aux objectifs de dénonciation et de dissuasion si l'infraction a impliqué l'abus d'une

personne vulnérable en raison de sa situation personnelle. À l'été 2021, le gouvernement a mené une consultation nationale afin d'obtenir des avis sur une définition stratégique fédérale des mauvais traitements envers les aînés. Appuyant l'engagement dans la lettre de mandat de la ministre des Aînés de « renforcer l'approche du Canada à l'égard de la maltraitance des personnes âgées », le gouvernement ira de l'avant avec la création d'une définition stratégique fédérale.

Le gouvernement sensibilise le public à la maltraitance des aînés par le biais de plusieurs activités de communication visant à promouvoir cette question. Il s'agit notamment de lignes médiatiques, de contenu web et de médias sociaux. Pour mieux sensibiliser les aînés et prévenir l'exploitation financière, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre d'activités. En 2018-2019, le Conseil national des aînés a consulté les experts, les aînés et les fournisseurs de services pour savoir comment réduire les crimes financiers et les préjudices infligés aux aînés. Le Conseil a publié le rapport intitulé *Ce que nous avons entendu : Crimes et torts financiers ciblant les aînés*, disponible en ligne. Il contient un résumé des initiatives fédérales s'attaquant à ce problème. Finalement, en consultation avec l'industrie et les groupes de consommateurs, le gouvernement a élaboré un code de conduite destiné à guider les banques dans leur prestation de services aux aînés afin de mieux répondre à leurs besoins. Ce code de conduite englobe une formation et des processus visant à prévenir et à détecter l'exploitation financière des aînés.

Le gouvernement fournit des fonds pour lutter contre la maltraitance des aînés à divers programmes pour soutenir les aînés victimes de maltraitance. L'Initiative de lutte contre la violence familiale combat la maltraitance des aînés en fournissant des informations et des ressources aux professionnels et au public. De plus, le Fonds d'aide aux victimes permet aux provinces et territoires ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de soutenir des projets qui répondent aux besoins des victimes et des survivants d'actes criminels dans le système de justice pénale, y compris les victimes et les survivants de maltraitance des aînés. En 2021, en réponse à l'augmentation du nombre de cas de violence contre les aînés durant la pandémie de COVID-19, le Fonds d'aide aux victimes a versé 1 million de dollars pour favoriser l'éducation publique en matière de droit ainsi que la diffusion de documents d'information portant sur la maltraitance et la négligence des aînés et visant expressément les aînés et les personnes qui leur fournissent des soins.

Le gouvernement travaille aussi à prévenir et contrer la violence familiale grâce à l'investissement Prévenir et contrer la violence familiale – la perspective du milieu de la santé, lequel finance des projets visant à mettre en œuvre des programmes de promotion de la santé et d'intervention pour prévenir et contrer la violence familiale, y compris la maltraitance des aînés. Le but ultime de l'investissement est d'accroître la base de données et la participation aux programmes de promotion de la santé et d'intervention qui agissent de façon efficace pour prévenir et contrer les effets sur la santé de la violence familiale.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés contribue également à la lutte contre la maltraitance des aînés grâce au financement de projets conçus pour favoriser la sensibilisation à ce problème et le prévenir. Les bénéficiaires élaborent les programmes, les documents, les outils et autres ressources pour favoriser la sensibilisation et prévenir la maltraitance des aînés, y compris la maltraitance physique, la violence psychologique, la négligence et l'abus financier. Dans le cadre de l'appel de propositions communautaires de 2021-2022, 607 projets soutenaient la priorité nationale de prévenir la maltraitance des aînés, soit 20 % de tous les projets communautaires du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (pour un total de 13 millions de dollars) de ce cycle. De plus, les 22 projets d'impact collectif financés dans le volet des projets pancanadiens du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ont aidé des personnes âgées à entrer en contact plus souvent et plus facilement avec leur entourage, ce qui a évité des cas d'isolement et donc diminué les risques de maltraitance.

Pour aider à diriger les personnes âgées vers les ressources appropriées sur la maltraitance des aînés, le gouvernement gère le Répertoire des services aux victimes, un service en ligne qui aide les fournisseurs de services, les victimes et toute autre personne à trouver des services aux victimes, y compris la maltraitance envers les personnes âgées, dans les collectivités et l'ensemble du pays.

2. Améliorer les soins et les services de soutien (Recommandations 2, 3, 4, 5 et 6)

Le Comité a entendu les témoins expliquer que les aînés vivant dans des établissements de soins de longue durée ont été considérablement affectés par la pandémie et les mesures de santé publique. Les recommandations du Comité en lien avec l'amélioration des soins et des services de soutien comprennent: (4) accroître le nombre de logement abordables et accessibles; (2) élaborer une stratégie d'immigration pour les professionnels de la santé; (3) assurer l'imputabilité et la transparence quant aux normes nationales en matière de soins de longue durée; (6) ajuster le Transfert canadien en matière de santé en fonction du vieillissement de la population; et (5) accroître les services de soins et soutien à domicile.

Accroître le nombre de logements abordables accessibles (Recommandation 4)

Aider les aînés à accéder à des logements abordables et à demeurer à la maison et dans leur communauté est une grande priorité pour le gouvernement du Canada.

Pour pouvoir vieillir chez eux, les aînés ont besoin de logements adéquats, convenables et abordables. La Stratégie nationale sur le logement est un plan ambitieux de plus de 72 milliards de dollars pour fournir un chez-soi à plus de Canadiens. La Stratégie nationale sur le logement comporte une panoplie de programmes visant à accroître la disponibilité de logements abordables grâce à une

approche fondée sur les droits de la personne qui vise à répondre aux besoins des populations vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les groupes racialisés.

Les programmes qui visent à augmenter la disponibilité de logements abordables de la Stratégie nationale sur le logement comprennent des exigences minimales en matière d'unités accessibles. Ces exigences minimales diffèrent d'un programme à l'autre. Par exemple, le Fonds national de co-investissement pour le logement, qui fournit du capital pour construire des logements abordables et rénover ou réparer des logements abordables et communautaires existants, exige que les projets garantissent qu'au moins 20 % des unités soient accessibles et que les aires communes soient sans obstacle. L'Initiative de financement de la construction de logements locatifs, qui offre des prêts à faible coût pour encourager la construction d'ensembles d'appartements locatifs durables, exige qu'au moins 10 % des unités soient accessibles.

Pendant la pandémie, le gouvernement a établi la nouvelle Initiative pour la création rapide de logement qui vise à créer de nouveaux logements abordables pour les personnes et les populations vulnérables, y compris les personnes âgées. Ce programme a déjà soutenu la création de plus de 10 000 nouveaux logements abordables et le budget 2022 prévoit 1,5 milliard de dollars supplémentaires pour d'autres investissements. Le programme l'Initiative pour la création rapide de logements exige que les projets dépassent les exigences d'accessibilité de leur compétence locale.

Au fur et à mesure que le gouvernement ira de l'avant avec la mise en œuvre d'ajustements aux programmes phare de la Stratégie nationale sur le logement, tels que le Fonds nationale de co-investissement pour le logement et l'Initiative de financement de la construction de logements locatifs, qui ont été annoncés dans le budget 2022, nous envisagerons des options pour augmenter les résultats sociaux de ces programmes, y compris les objectifs d'accessibilité, d'abordabilité et d'efficacité énergétique.

Afin d'aider les aînés à vivre en sécurité à la maison, le budget de 2022 a proposé de doubler le plafond des dépenses admissibles au titre du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire, qui passerait à 20 000 \$, de sorte que le crédit d'impôt pourrait atteindre 3 000 \$ pour les rénovations ou les modifications visant à rendre les logements accessibles. En outre, pour appuyer les familles vivant dans des habitations multigénérationnelles, le budget de 2022 a instauré un crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui permettra de verser un soutien pouvant atteindre 7 500 \$ pour la construction d'un logement secondaire pour un aîné ou un adulte en situation de handicap (à compter de 2023).

Mise au point d'une stratégie d'immigration pour les professionnels de la santé (Recommandation 2)

La pandémie a intensifié la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Le gouvernement a fait preuve de leadership national en mettant en œuvre une série de programmes visant à lutter contre ce problème.

Par exemple, la reconnaissance des titres de compétences étrangers peut représenter un obstacle à l'intégration des nouveaux arrivants, car il peut s'agir d'un processus long, complexe et coûteux qui peut retarder l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger au sein du personnel de santé. Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers est un programme de contributions visant à soutenir l'intégration sur le marché du travail de nouveaux arrivants qualifiés, qui aide les professionnels de la santé formés à l'étranger à s'intégrer au marché du travail canadien. Le budget de 2022 propose de fournir 115 millions de dollars sur cinq ans, dont 30 millions de dollars en permanence, pour élargir le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et aider jusqu'à 11 000 professionnels de la santé formés à l'étranger par an à faire reconnaître leurs titres de compétences et à trouver du travail dans leur domaine.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de fournir et d'accroître l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de la santé. Les travailleurs étrangers temporaires peuvent jouer un rôle afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre à court terme dans le secteur des soins de santé. En particulier, le Programme des travailleurs étrangers temporaires permet aux employeurs, comme les hôpitaux, d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre lorsqu'ils ne peuvent pas trouver de travailleurs au pays. Au cours des dernières années, le gouvernement a pris des mesures visant à aider à attirer et à maintenir en poste les professionnels de la santé. De mai à novembre 2021, une politique publique temporaire intitulée Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidente permanente a été ouverte pour soutenir la transition des résidents temporaires ayant une expérience de travail récente au Canada dans une profession essentielle – y compris les travailleurs de la santé – ou qui ont récemment obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien. Plus de 91 000 demandes ont été reçues dans le cadre de ce programme, et près de 7 500 demandes ont été créées dans les volets liés aux soins de santé. Grâce à ce processus, 1 500 résidents temporaires du volet des soins de santé ont obtenu la résidence permanente en juin 2022. Le personnel de la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidente permanente continuera de traiter les demandes jusqu'en juin 2023. Les leçons apprises dans le cadre de ce programme éclaireront l'élaboration de futurs programmes d'immigration économique.

Les programmes de résidence permanente économiques de base du gouvernement du Canada sont en bonne position pour soutenir les besoins en main-d'œuvre à plus long

terme dans le secteur de la santé. De nombreuses professions du secteur de la santé sont considérées comme étant « hautement spécialisées » aux fins de l'immigration économique permanente au Canada, ce qui les rend admissibles aux programmes fédéraux à l'intention des travailleurs hautement qualifiés, ainsi qu'aux volets du Programme des candidats des provinces gérés par l'Entrée express. Des milliers d'invitations à présenter une demande ont été envoyées aux travailleurs de la santé par l'entremise de ces programmes au cours des cinq dernières années. Ainsi, plus de 22 400 travailleurs de la santé ont obtenu la résidence permanente par l'intermédiaire des programmes fédéraux à l'intention des travailleurs hautement qualifiés et du Programme des candidats des provinces au cours de la même période, y compris un peu plus de 3 600 médecins et 8 600 infirmiers.

Les travailleurs de la santé sont également admissibles à divers autres processus régionaux et propres à la profession. Le Programme des candidats des provinces permet aux provinces et aux territoires de créer des programmes ou « volets » pour cibler les candidats qui répondent aux besoins changeants en main-d'œuvre. L'ensemble des provinces et des territoires ont des volets de travailleurs qualifiés et/ou de diplômés étrangers pouvant être utilisés pour nommer des candidats en vue de combler le manque de main-d'œuvre dans le secteur de la santé, tandis que d'autres accordent la priorité aux travailleurs de la santé par l'entremise de volets axés sur les soins de santé en utilisant les leviers fédéraux et provinciaux existants et les partenariats avec les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement et les employeurs.

Le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique permet également aux employeurs, y compris ceux du secteur des soins de santé, d'accéder à de nouvelles sources de talent en facilitant l'accès des réfugiés qualifiés aux voies d'immigration économique existantes. Tout au long du projet pilote, la profession la plus courante des candidats s'inscrivait dans les classifications professionnelles nationales suivantes : aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires.

Au pays, le gouvernement a également pris des mesures visant à combler le manque de main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement a investi 38,5 millions de dollars pour un projet pilote visant à combler les graves pénuries de main-d'œuvre dans les soins de longue durée et à domicile. Lancé en décembre 2020, ce projet pilote vise : à mettre à l'essai un nouveau modèle de recrutement et de formation des préposés aux services de soutien; à créer des parcours de perfectionnement professionnel pour aider les nouveaux travailleurs à passer d'un micro-certificat à une certification complète de préposé aux services de soutien; et à explorer des façons d'améliorer la cohérence dans les programmes de formation des préposés aux services de soutien à la personne.

Normes nationales pour les soins de longue durée (Recommandation 3)

Les personnes âgées méritent de vivre dans des conditions sécuritaires et dignes. Tout au long de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les provinces et les territoires pour protéger les Canadiens vulnérables en soins de longue durée. Le gouvernement a répondu de plusieurs façons, notamment en faisant des investissements clés pour soutenir les résidents et le personnel, ainsi qu'en accordant un nouveau financement aux provinces et aux territoires pour améliorer l'accès aux soins à domicile et en mettant en œuvre des initiatives pour soutenir les efforts visant à augmenter le personnel de santé et en renforçant les soins de longue durée.

Durant la pandémie, le gouvernement a soutenu les provinces et les territoires et a pris des engagements considérables en vue de régler les problèmes de longue date dans ce secteur. Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 3 milliards de dollars, à compter de 2022-2023, ayant pour but de soutenir les provinces et les territoires dans leurs efforts visant à garantir que les normes en matière de soins de longue durée soient appliquées et que des changements soient apportés. Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires afin d'acheminer ce financement de façon à soutenir les efforts collectifs visant à assurer que les aînés et les autres personnes dans les milieux de soins de santé vivent dans des conditions sécuritaires et dans la dignité. Ce financement aidera à soutenir la stabilité de la main-d'œuvre, au moyen de suppléments salariaux et d'améliorations aux conditions du lieu de travail, et à renforcer l'application de la loi, grâce à l'accréditation et à des inspections régulières des établissements de soins de longue durée.

Le financement prévu dans le budget de 2021 vient s'ajouter au Fonds pour la sécurité des soins de longue durée, annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, qui a fourni 1 milliard de dollars aux provinces et aux territoires afin de protéger les personnes vivant et travaillant dans des établissements de soins de longue durée.

En mars 2021, deux organisations expertes en matière d'élaboration de normes, l'Organisation de normes en santé et l'Association canadienne de normalisation, ont lancé un processus indépendant visant à élaborer de nouvelles normes nationales en matière de soins de longue durée. Le Conseil canadien des normes, une société d'État, a établi le processus d'élaboration des normes suivi par l'Organisation de normes en santé et l'Association canadienne de normalisation, et approuvera les normes finales. Bien qu'indépendant, ce processus est un complément au travail du gouvernement visant à inciter les provinces et les territoires à contribuer à l'amélioration des soins de longue durée. Les normes seront publiées en décembre 2022. Il s'agit d'une étape importante dans l'amélioration des soins de santé offerts aux aînés, qui haussera la barre pour des soins sécuritaires et respectueux dans ces établissements.

Dans la lettre de mandat du ministre de la Santé, le gouvernement a réaffirmé son engagement à l'égard de normes nationales en matière de soins de longue durée. Le ministre de la Santé, avec mon soutien, continuera de collaborer avec les provinces et les territoires en vue de susciter des améliorations dans les soins de longue durée, notamment en utilisant le financement fédéral et en explorant des options pour l'élaboration d'une loi fédérale.

Ajustement du Transfert canadien en matière de santé en fonction du vieillissement de la population (Recommandation 6)

Pour soutenir notre système de santé, le gouvernement fournit un financement prévisible et à long terme aux provinces et aux territoires par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé. Le Transfert canadien en matière de santé constitue le plus important transfert aux provinces et aux territoires, et il soutient les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*.

En 2022-2023, le Transfert canadien en matière de santé fournira 45,2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires. Depuis son établissement en 2004-2005, le gouvernement a soutenu, en moyenne, 33 % des dépenses en santé provinciales et territoriales au moyen de transferts en espèces et de points d'impôts précédemment transférés.

Le Transfert canadien en matière de santé est alloué aux provinces et aux territoires selon un montant égal par habitant en vue d'assurer un traitement comparable pour tous les Canadiens, peu importe l'endroit où ils vivent. Le Transfert canadien en matière de santé augmente en fonction de l'économie (une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut nominal), à un taux garanti d'au moins trois pour cent par année. Grâce à la forte reprise économique du Canada, le Transfert canadien en matière de santé devrait fournir aux provinces et aux territoires un financement de plus de 12 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années que ce qui était prévu avant la pandémie.

Le gouvernement octroie également un financement considérable aux soins de santé par l'entremise de mesures hors de la portée du Transfert canadien en matière de santé, dont un certain nombre appuient directement les aînés, comme mentionné ci-dessous (recommandation 5).

Le gouvernement est déterminé à travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de renforcer les systèmes de santé et à discuter avec les provinces et les territoires de la force, de la durabilité et de la résilience à long terme du système de santé après la pandémie de COVID-19. Cela garantira que les Canadiens, y compris les aînés, recevront les services de santé qu'ils méritent.

Accroître les services de soins et de soutien à domicile (Recommandation 5)

Nous savons que les aînés veulent vivre en santé et en sécurité et demeurer autonomes. Nous savons aussi que la plupart des aînés veulent être en mesure de rester à la maison, dans leur communauté. Le gouvernement du Canada est résolu à renforcer le soutien que nous apportons aux aînés afin qu'ils puissent continuer à vivre chez eux, dans leur communauté.

À titre d'exemple, le gouvernement a établi un financement fédéral stable destiné aux provinces et aux territoires pour les soins à domicile et en milieu communautaire. Il accorde aux provinces et territoires un montant de 6 milliards de dollars sur une période de 10 ans ayant commencé en 2017 pour améliorer l'accès aux services de soins à domicile et en milieu communautaire, y compris les soins palliatifs. Cet investissement devrait aider un plus grand nombre de Canadiens à recevoir les soins et les services dont ils ont besoin pour pouvoir rester chez eux plus longtemps. Des ententes bilatérales ont précisé comment les fonds seraient utilisés pour les cinq premières années de l'engagement de 10 ans pris dans le budget de 2017. Le gouvernement travaillera de concert avec les provinces et les territoires pour permettre l'accès au financement qui est encore disponible pour les cinq prochaines années.

De plus, dans l'optique de répondre aux besoins immédiats en services sociaux et de santé des communautés autochtones, le gouvernement a annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 un investissement de 186,8 millions de dollars sur deux ans afin de répondre aux besoins et de remédier aux lacunes dans les établissements de soins de soutien dans le contexte de la COVID-19, et de fournir des soins à domicile supplémentaires dans les communautés autochtones. Le budget de 2019 prévoyait 8,5 millions de dollars pour travailler avec les communautés des Premières Nations et des Inuits à l'élaboration d'une nouvelle stratégie holistique en matière de soins de longue durée et de soins continus. Le budget de 2022 proposait d'investir 268 millions de dollars en 2022-2023 afin de continuer à fournir des soins de santé de haute qualité dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations dans les réserves. Ce financement est destiné à aider les personnes âgées et les autochtones à risque à s'adapter à la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de les aider à continuer à vivre en toute sécurité chez eux, dans un établissement de soins communautaires (par exemple, les pavillons des aînés) ou dans un établissement de soins de soutien. Il s'agit également de promouvoir la prestation de soins par des soignants bien formés et doté de ressources adéquates pour travailler pendant la pandémie d'une manière culturellement adaptée et sécuritaire.

Afin d'aider les aînés à accéder aux services dont ils ont besoin pour pouvoir vieillir à la maison, le gouvernement a créé un nouveau programme de subventions et de contributions intitulé « Bien vieillir chez soi ». Cet investissement de 90 millions de dollars visant à permettre aux aînés à faible revenu ou autrement vulnérables de vieillir

à la maison a été annoncé dans le budget de 2021. Cette nouvelle initiative accordera du financement aux organismes de services aux aînés en vue de mettre à l'essai des moyens par lesquels les bénévoles peuvent être mis à contribution pour offrir des services de soutien pratiques, comme les repas, l'entretien ménager et l'entretien extérieur, aux aînés à faible revenu ou autrement vulnérables afin qu'ils puissent continuer de vivre chez eux et dans leur communauté aussi longtemps que possible. Du financement sera disponible pour les projets régionaux et nationaux visant à accroître la portée des services qui se sont révélés utiles lorsqu'il s'agit d'aider les aînés à rester chez eux. Des possibilités de financement ont été offertes aux organismes de services aux aînés par le biais d'appels de propositions concurrentiels lancés en juin 2022. L'initiative Bien vieillir chez soi s'ajoutera aux efforts déployés par les provinces et territoires pour venir en aide aux aînés en tirant des leçons de la mobilisation des organismes de services aux aînés et des bénévoles à l'appui des aînés qui souhaitent vieillir à la maison. De plus, dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier l'idée d'une allocation pour les aînés souhaitant vieillir à la maison.

Par ailleurs, aider les aînés à vieillir chez eux s'inscrit en tant que priorité nationale dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Dans le cadre de l'appel de propositions pour le volet communautaire de 2021-2022, 780 projets ont été présentés à l'appui de la priorité nationale d'aider les aînés à vieillir chez eux, ce qui représente 26 % des 3 003 projets communautaires financés au titre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Il s'agit d'un investissement de près de 16,3 millions de dollars.

3. Soutenir la sécurité du revenu (Recommandations 14 et 15)

Les aînés vivent plus longtemps que jamais; cependant, plus ils vieillissent, plus ils sont vulnérables sur le plan financier. À mesure que les aînés vieillissent, leurs revenus tendent à diminuer et leurs dépenses liées aux soins de santé sont souvent plus élevées, car le risque de maladie ou d'invalidité augmente. Cette vulnérabilité est accentuée par une capacité réduite d'augmenter leurs revenus en occupant un emploi rémunéré, le risque d'épuiser toute leur épargne personnelle avant leur décès et le risque de survivre à leur époux ou conjoint de fait. C'est pourquoi le gouvernement prend des mesures pour aider à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens à mesure qu'ils avancent en âge.

Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à aller de l'avant avec des investissements qui offrent aux aînés canadiens une meilleure qualité de vie, y compris une plus grande sécurité financière. En juillet 2022, le gouvernement a bonifié de 10 % la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 75 ans ou plus. Afin d'aider à répondre aux besoins immédiats de ce groupe d'aînés, le gouvernement a versé un paiement unique de 500 \$ en août 2021 aux pensionnés de la Sécurité de la vieillesse qui seraient âgés de 75 ans ou plus en date du 30 juin 2022.

Le gouvernement demeure résolu à accroître la sécurité du revenu des aînés et continue à chercher des moyens de renforcer le programme de la Sécurité de la vieillesse, comme en témoigne une vaste série de mesures prises depuis 2016, dont le rétablissement de l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, qui est passé à 65 ans, et la bonification du Supplément de revenu garanti d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 947 \$ par année pour les aînés qui vivent seuls et dont les revenus sont les plus faibles. Suivant les recommandations du Comité, le gouvernement s'est aussi engagé à bonifier le Supplément de revenu garanti de 500 \$ par année pour les aînés vivant seuls et de 750 \$ pour les couples, à compter de l'âge de 65 ans.

Les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse sont entièrement indexées afin de préserver leur pouvoir d'achat. Les augmentations sont calculées, chaque trimestre, en fonction de l'indice des prix à la consommation, tel que mesuré par Statistique Canada.

Bureau du défenseur des aînés et stratégie nationale (Recommandation 17)

Enfin, le Comité a recommandé la création d'un bureau fédéral du défenseur des aînés qui aurait notamment pour mandat d'élaborer une stratégie nationale pour les aînés.

Le gouvernement du Canada fait preuve d'un leadership national en favorisant le vieillissement en santé des Canadiens dans les trois principaux domaines d'intervention. Le gouvernement s'engage à continuer d'exercer son leadership dans ces domaines et se réjouit de constater que le Comité convient de la nécessité d'accorder une attention soutenue aux enjeux touchant les aînés. Pour manifester son engagement, en juillet 2018, le gouvernement a nommé une ministre des Aînés. Le rôle de la ministre est de mieux comprendre les besoins des aînés canadiens et de s'assurer que les programmes et les services fédéraux sont adaptés à la population vieillissante du Canada.

Par ailleurs, le gouvernement travaille de concert avec d'autres administrations et des experts pour faire avancer les enjeux touchant les aînés au Canada. À titre d'exemple, le Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables des aînés est un véhicule utile où le gouvernement du Canada peut échanger avec les provinces et les territoires des approches pour aborder les questions relatives aux aînés.

Le gouvernement s'engage à faire en sorte que les aînés soient capables de participer en toute sécurité à tous les aspects de la société. C'est pourquoi le rapport du Comité contribuera à notre réflexion quant à la meilleure voie à suivre et les prochaines étapes à envisager pour traiter les enjeux touchant les aînés durant et après la pandémie. Le gouvernement continuera d'agir concrètement et entend bien poursuivre sa collaboration avec les provinces et territoires, le comité HUMA et d'autres intervenants clés en vue de favoriser l'inclusion sociale et économique des aînés et leur bien-être.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Khera', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Kamal Khera, C.P., députée

Ministre des Aînés